



Chantal Beauchamp

7 février 2017, St-Hyacinthe

Madame Chantal,

Nous savons tous que la prévention et le contrôle des infections est devenu une préoccupation importante pour la population. L'innocuité, l'hygiène et la salubrité et la rigueur du retraitement des dispositifs médicaux (RDM - stérilisation) est au cœur des sujets hautement médiatisés. La modification de la loi sur les services de santé et des services sociaux amenant l'obligation de déclarer tout incidents/accidents et par la loi 113 l'obligation de divulgation au patient de tout événement. Sans aucun doute, il devient donc plus que jamais essentiel d'avoir un processus de retraitement des dispositifs médicaux en tout point conforme aux normes CSA et d'Agrément Canada et offrir des soins de qualité en toute conformité et sécurité dans nos établissements de santé du Québec.

De plus, au Québec, il est maintenant établi que l'attestation d'étude collégiale (AEC) Techniques de Stérilisation est maintenant une exigence pour les nouveaux employés des unités de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) dans plusieurs hôpitaux. Constatant la valeur et la conformité aux normes CSA de cette formation, les gestionnaires de plusieurs hôpitaux ont même décidé de planifier et d'exiger cette formation en retraitement des dispositifs médicaux pour l'ensemble de leur personnel.

Cette formation répond également aux exigences d'Agrément Canada en matière de formation du personnel (critère 2.4 du programme d'évaluation de la qualité Qmentum 2012) et à celles incluses dans le plan d'action ministériel 2010-2015 sur la prévention et le contrôle des infections nosocomiales (action 20, moyen 3.b).

De plus, à l'hiver 2011, la Direction Générale des Services de Santé et Médecine Universitaire (DGSSMU) a recommandé que la formation de base reconnue soit celle de l'attestation d'études collégiales en retraitement des dispositifs médicaux (stérilisation).

Il est maintenant évident que les "Préposés à la Stérilisation", travaillent avec des équipements hautement sophistiqués, automatisés, précis et complexes. Notre environnement a beaucoup changé afin de faire face à l'exigence de notre travail.

Notre spécialité est de plus en plus réglementée par une quantité croissante de nouvelles normes et de réglementation, ce qui rend la tâche et la responsabilité encore plus importantes. Nous devons aussi travailler de façon ponctuelle avec des partenaires externes dans le cas des dispositifs médicaux en consignment, des emprunts et des évaluations de nouveaux instruments.

La ligne de conduite en retraitement des dispositifs médicaux venant de la Direction de la Biovigilance du Ministère de la Santé et des Services Sociaux est une attente d'extrême rigueur et vigilance, formation et qualité pour des soins exemplaires pour l'ensemble des établissements de santé du Québec.

Pour toutes ces raisons, il est maintenant temps que la demande de création d'un nouveau titre d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la disposition au niveau patronal de la CSN/FTQ soit discutée et négociée.

Nous vous appuyons dans votre démarche de faire reconnaître le titre d'emploi. Nous demeurons disponible si vous avez besoin d'information supplémentaire concernant cette négociation (exemple : le titre d'emploi dans d'autres pays, les études exigées, dans d'autres provinces, etc.).

Veuillez agréer, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Mélissa Giroux

Présidente AQRDM